

MAIRIE DE



72 rue de la Fontaine Disparue
42800 CHAGNON
TEL 04.77.75.44.10

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

Présents : Mmes Frédérique CHAVE, Virginie CHIRAT, Colette CHAISE, Dominique PAGLIARIN, MM. Pascal COLOMBAN, Dominique DUGAND, Bruno VACHON, Maurice PIEGAY, Eric FERRAND et Jean Michel FOND.

Aucun absent

Secrétaire de séance : Pascal COLOMBAN

Le procès-verbal du 23 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

08-2023 MISE A DISPOSITION DU TELESERVICE « DECLALOC CERFA », TELESERVICE DE DECLARATION DE MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES

Références :

- articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales
- article L.324-1-1 du code du tourisme
- décision n°2022-00666 du 29/06/2022 relative à la convention entre Saint-Etienne Métropole et la Mairie de Chagnon, pour la mise à disposition du service « Déclaloc CERFA », téléservice de déclaration de meublés de tourisme et chambres d'hôtes
- convention de mise à disposition du service « Déclaloc CERFA » entre Saint-Etienne Métropole et Chagnon

Saint-Etienne Métropole a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2009 conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 décembre 2008.

Saint-Etienne Métropole a souhaité confier à la société Nouveaux Territoires l'exploitation et la maintenance de sa solution de gestion et de base de données de la taxe de séjour.

La location de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes pour de courtes durées, à une clientèle de passage, a connu un essor notable et constitue une partie de plus en plus importante de l'offre d'hébergement touristique, notamment de par la multiplication des plateformes numériques.

Toute personne qui offre à la location une chambre d'hôtes ou un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du Code du tourisme, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé l'hébergement.

Le service Déclaloc CERFA, proposé par Nouveaux Territoire, permet aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et chambres d'hôtes, auprès des communes.

Le service Déclaloc CERFA est mis à disposition gracieusement par Saint-Etienne Métropole.

Où cet exposé, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- *d'approuver l'activation du téléservice « DECLALOC CERFA » ;*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.*
-

09-2023 MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO) PROPOSEE PAR LE CDG42

Dans le cadre de la mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire (MPO), le CDG42 propose d'adhérer à ce nouveau service.

La MPO permet aux collectivités territoriales et établissements publics qui le souhaitent de privilégier la médiation avant tout recours contentieux devant le Tribunal administratif. Elle constitue un des modes alternatifs de règlement des différends qui, grâce à l'intervention d'une tierce personne neutre et impartiale dénommée « le médiateur », permet à l'employeur public et son agent de trouver un accord dans le cadre d'un véritable dialogue, souvent plus efficace, en termes de délai et de coût, que l'engagement d'une procédure devant un tribunal.

Ce dispositif de médiation préalable obligatoire donne lieu à une convention à laquelle les collectivités territoriales et établissements publics peuvent souscrire pour en confier la gestion au Centre de Gestion de la Loire

Où cet exposé, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- *D'adhérer au service de médiation préalable Obligatoire proposé par le CDG42 ;*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.*

Questions diverses

33^{ème} Rallye du Pays du Gier les 17 et 18 mars.

Ville de départ Saint Chamond - Ville d'arrivée Trèves (69).

Passeront sur M65 de Genilac à Saint Romain en Jarez.

Fermeture des routes : vendredi 17 mars de 19 h 40 à 24 heures

Samedi 18 mars de 8 h 30 à 13 h 15 et 14 h 15 à 19 h 30.

Le procès-verbal est publié sur le <https://chagnon42.fr>

Prochain Conseil Municipal le mercredi 22 mars 2023 à 20 h. (vote du budget 2023)